

Avis adopté

Séance plénière du 11 avril 2023

Vers un Traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations

Déclaration du groupe des Associations

L'impact environnemental du plastique est préoccupant : sa production requiert des ressources naturelles non renouvelables, son recyclage est coûteux, voire générateur de nouvelles nuisances et sa décomposition génère des particules très toxiques et non biodégradables, mettant gravement en danger la biodiversité.

A chaque étape, de son cycle de fabrication, d'utilisation ou de traitement en tant que déchet, le plastique génère des risques pour la santé, l'environnement et la biodiversité.

Ses impacts sanitaires néfastes sont bien connus, depuis de très nombreuses années. Lors de la précédente mandature, le groupe des associations et le groupe de la Mutualité les avait déjà listés à l'occasion de la Résolution « la valeur de la matière première secondaire : l'exemple de la consigne ».

Lorsque la ministre, Mme Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire de l'époque, était venue devant notre Assemblée à l'occasion du vote de ce texte, nous avions pu émettre notre réserve concernant le cadre juridique proposé par le Gouvernement. Celui-ci ne semblait vraiment pas répondre aux défis majeurs auxquels le monde fait face aujourd'hui.

La France reste défaillante au regard des objectifs que l'Union européenne fixe aux Etats membres en matière de collecte et recyclage plastique.

Elle paye pour cela depuis 2021, une amende de 1,2 milliard d'euros d'argent public par an. Il nous faut plus d'engagements, plus de moyens.

Ainsi, pourquoi ne pas rendre contraignants et durables les engagements volontaires de la Pétrochimie à travers l'Alliance contre les déchets plastiques ? Elle finance sur 5 ans et à hauteur de 1,5 milliard de dollars des solutions pour les déchets plastiques dans les pays en développement. Cet engagement est louable mais les chiffres restent faibles par rapport au défi que représente le traitement du plastique dans le monde. Une législation contraignante serait un levier d'action majeur pour obliger les industries à mettre en place de véritables programmes de recyclage.

Pour que les déchets plastiques ne rejoignent pas rivières et océans, il faut les traiter et les valoriser sur terre avec du recyclage mécanique ou du recyclage chimique (Earthwake). D'où la nécessité pour les Etats et les industries de financer la recherche dans le recyclage et dans des nouveaux moyens de conditionnement plus respectueux de l'environnement et du vivant. Il convient également de repenser les modes de consommation et de production à une plus petite échelle pour limiter les conditionnements des produits.



A ce titre, il faut noter que les organisations représentées au sein de notre groupe sont forces d'innovation pour lutter contre les conséquences plastiques de la folie consumériste. Elles le font en étant :

- → Pionnières du reconditionnement et du réemploi, luttant contre l'obsolescence programmée qui génère des déchets plastiques se déversant notamment dans les océans.
- → Actrices initiatrices de circuits courts et locaux dans tous les secteurs d'activités. Elles permettent ainsi de limiter les conditionnements plastiques rendus obligatoires par les transports lointains de marchandises.
- → Garantes d'une mission de vigie pour sonner l'alerte face aux pollutions insidieuses toujours plus massives. Au-delà des actions de recyclage indispensable, il faut encourager les actions pour une politique de recherche sur des matériaux de substitution avec le soutien aux filières d'emballage alternatifs
- → Ferventes porteuses de plaidoyers pour l'aide aux pays en développement afin de les aider à collecter et valoriser leur stock ainsi que leur flux de déchets plastiques qui vont s'accroître considérablement dans les 20 prochaines années.
- → Enfin, en fournissant un éclairage sur les enjeux, une éducation aux bons gestes afin d'avancer vers un monde meilleur et en appelant au respect du droit constitutionnel d'un environnement équilibré et plus respectueux de la santé et des écosystèmes.

Mais, comment faire face à ces enjeux sans réelles mesures contraignantes et des indicateurs de suivi respectés ? Associations, fondations, partenaires publics et privés doivent, en plus des actions de terrain, agir pour que les traités et les lois ne restent pas des déclarations d'intention !

Il est crucial d'agir urgemment, pour stopper la pollution plastique. Ce à quoi le groupe aspire, clairement et fermement, c'est d'en finir avec le règne du plastique!

Le groupe des associations a voté en faveur de l'avis car il espère que cette nouvelle étape s'accompagnera de mesures concrètes pour l'Océan et pour la Terre.

